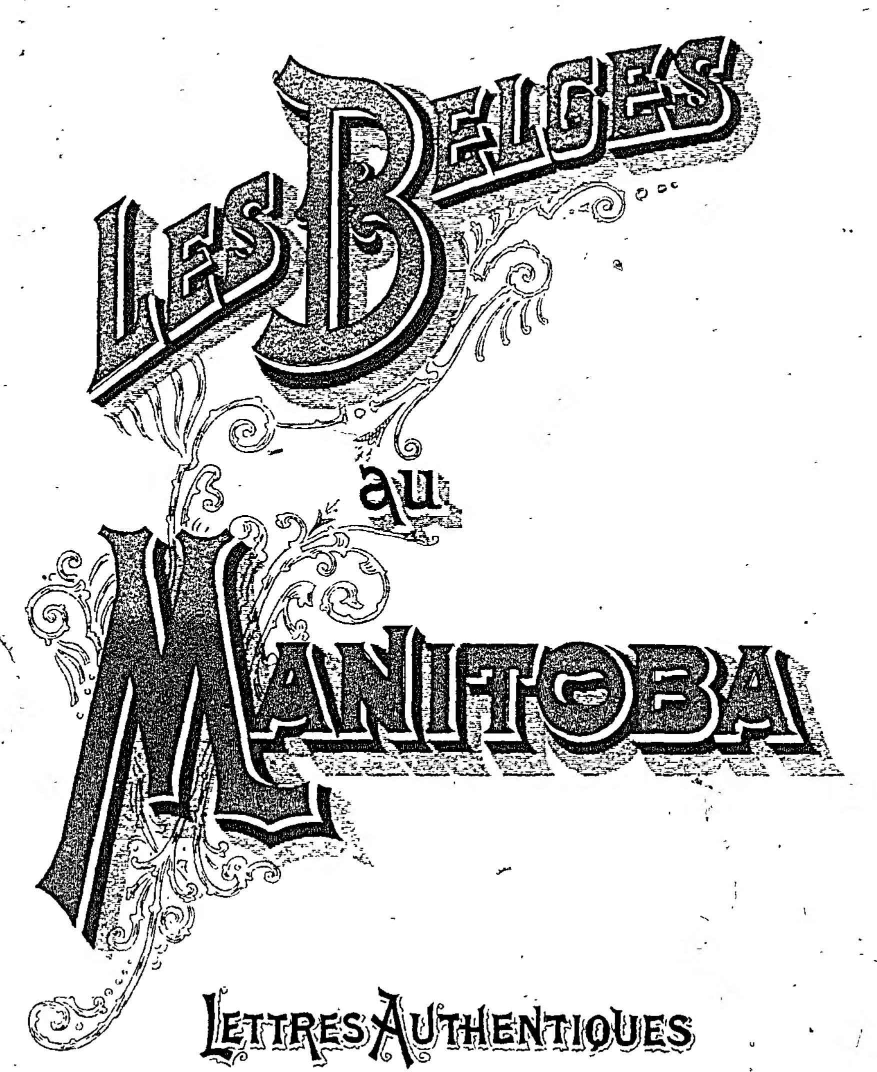
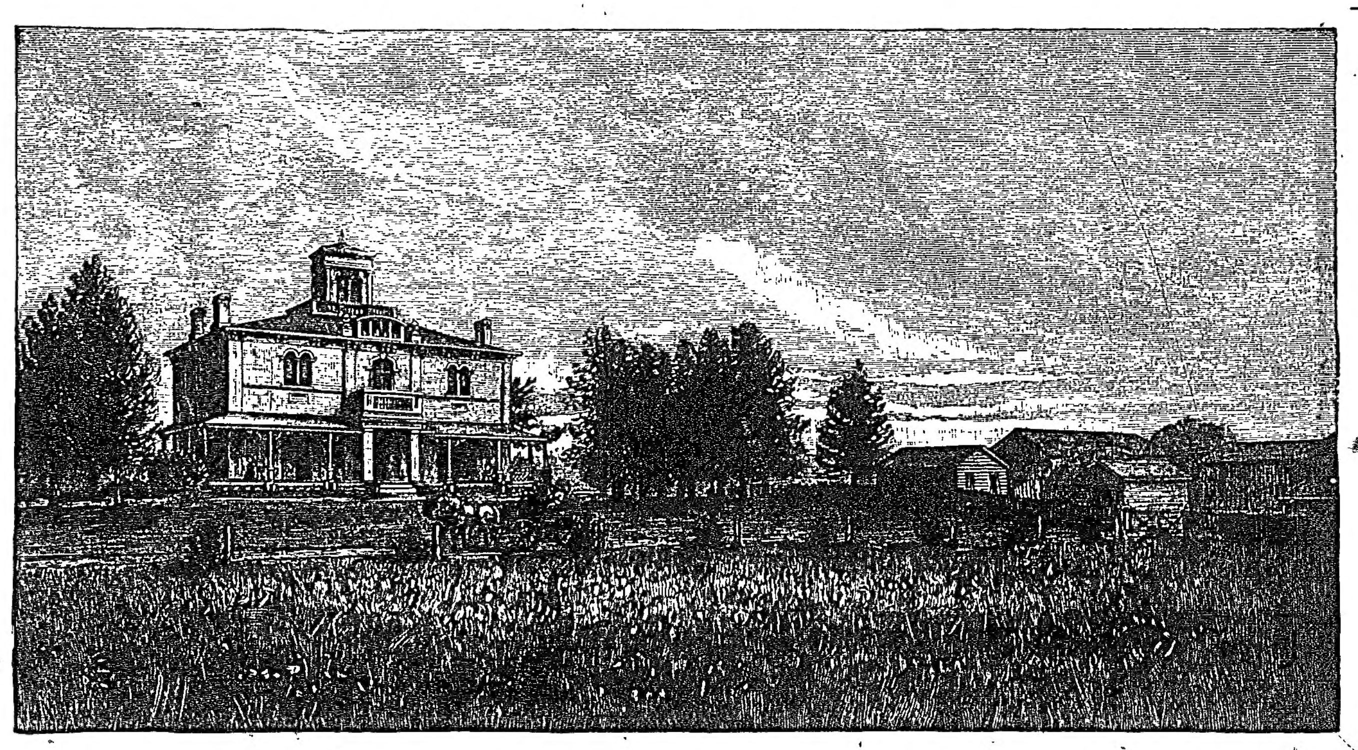


Lettres Authentiques

De Colons Belges Établis au Manitoba depuis quelques années faisant connaître le résultat de leurs exploitations agricoles, et donnant une appréciation sur certains avantages qu'offre le pays.

Pour distribution gratuite.

1897



UNE FERME PROSPÈRE DU MANITOBA.

LES BELGES AU MANITOBA.

LETTRES AUTHENTIQUES DE COLONS BELGES

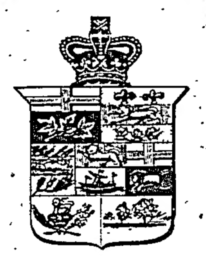
AU

MANITOBA

FAISANT CONNAITRE LE RÉSULTAT DE LEURS EXPLOITATIONS AGRICOLES, ET DONNANT UNE APPRÉCIATION SUR CERTAINS AVANTAGES QU'OFFRE LE PAYS.

Pour plus amples renseignements sur le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien, on peut s'adresser au Ministère de l'intérieur, (Division de l'Immigration) Ottawa, Canada, ou au commissaire des terres fédérales, Winnipeg, Manitoba, Canada.

OTTAWA:
IMPRIMERIE DE L'ÉTAT
JANVIER 1894



VOULEZ-VOUS ÊTRE PROPRIÉTAIRE.

Quels que soient les renseignements que l'on a pu publier jusqu'ici sur le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien, aucuns ne peuvent être lus avec autant d'intérêt que ceux donnés par les colons eux-mêmes.

Depuis bientôt six ans des Belges ont commencé à se diriger vers les belles plaines de l'ouest Canadien, et bien que cette émigration ne fût pas d'abord considérable, le succès de ces premiers colons en attira d'autres à leur suite ; si bien, qu'une paroisse belge a été fondée en très peu de temps : on l'a patriotiquement appelée "Bruxelles." Le curé de cette paroisse est, tout comme ses paroissiens, Belge aussi.

Que celui qui aurait l'intention de se créer facilement un beau et grand patrimoine, et d'établir avantageusement ses enfants, veuille bien lire les lettres qui suivent. Elles ont été écrites, non par des spéculateurs, mais par des personnes n'ayant d'autre intérêt que celui d'être utiles à leurs compatriotes en disant la vérité, et en relatant honnêtement leur propre expérience.

Afin de diminuer autant que possible le cadre de ces lettres, il a fallu omettre de quelques-unes d'entre elles, certains détails sur le commerce des céréales et sur les minoteries, détails qui ne manquent certainement pas d'actualité, mais que l'on n'aurait pas mentionnés, n'était-ce le bas prix du froment cette année, le marché local ayant été affecté par le marché européen.

Il est bon de noter que le plus grand nombre de ceux qui ont écrit ces lettres ne possédaient presque rien en arrivant dans le pays, pendant que tous sont relativement à l'aise aujourd'hui.

Lettre de M. l'abbé G. Willems, curé de Bruxelles, Manitoba, au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, Canada.

Monsieur le Ministre,

Je suis bien sensible à l'honneur que vous daignez me faire de reconnaître mon activité à pousser l'émigration vers le fertile Manitoba. A la veille de retourner dans mon pays natal afin d'y faire mieux connaître ces riches contrées et d'en ramener, j'espère, de nombreux colons, je me suis mis en devoir de répondre au désir que vous m'avez exprimé de vous mettre en possession d'une certaine quantité de lettres des colons eux-mêmes, faisant connaître leur position et leurs idées respectives sur leur nouvelle patrie.

Pendant plus d'un mois, j'ai fait des voyages et donné des conférences à ce sujet, et je suis heureux de pouvoir vous expédier avec la présente, une trentaine de lettres, émanant de Belges.

Comme M. le Ministre peut le constater, la note dominante est celle du bien-être et du contentement au Manitoba. D'ailleurs, le lecteur est laissé juge de la situation de nos colons et de leur prospérité dans la patrie adoptive; que l'on veuille remarquer une chose: l'avoir de l'émigrant à son arrivée au Manitoba, et sa valeur actuelle en biens immeubles et meubles, et on sera frappé de l'incroyable facilité avec laquelle on s'assure ici une position enviable sous tous les rapports. Non, le Manitoba ne redoute pas la lumière de la publication, ni le jugement, même crûment émis, de ses habitants: bien au contraire, il en profite. Pourrait-on, en effet, récuser le témoignage quasi unanime de personnes habitant le pays, se connaissant aux affaires et par conséquent à même d'en juger. On a mille fois raison de se méfier de certaines brochures: un seul homme avec ses propres idées, sa propre manière de voir et de juger, mû trop souvent par des motifs d'intérêt n'est pas juge compétent d'une affaire de si haute importance. Emmener des colons au Manitoba est chose excellente: leur dire l'exacte vérité sur le pays, avant leur arrivée est chose meilleure: voilà ce qu'un seul homme ne saurait faire. C'est pourquoi tout homme bien pensant approuvera hautement, M. le Ministre, votre louable entreprise de faire connaître le Manitoba par ses propres habitants. Du choc des idées jaillit la lumière; laissons parler les faits, ils sont d'une éloquence et d'une vérité irrécusables. Des milliers de Belges sont venus au Manitoba et se sont placés dans des colonies florissantes, quoique toutes bien jeunes encore: qu'il me suffise de citer Bruxelles, Saint-Alphonse, De Lorraine, Grande Clairière, Lac des Chênes, (Oak Lake). Ils ont pénétré jusqu'au fond du Nord-Ouest et sont heureux à Edmonton Wetaskawin et autres localités. Aussi n'ai-je pas hésité à accepter l'offre que me fit l'honorable député de Provencher, M. La Rivière, de retourner en Belgique afin d'y faire mieux connaître le Manitoba. Autorisé à cet effet par Sa Grandeur Monseigneur Taché, l'illustre

Archevêque de Saint-Boniface, ce grand colonisateur, et sans comparaison le *Grand Old Man* du Nord-Ouest, je prends avec courage le chemin de ma patrie ; j'y dirai tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu au Manitoba pendant presque deux ans que j'y réside. Elevé dans un tout autre milieu que celui dans lequel je vis maintenant, j'ai été plus frappé de tout ce qui m'environnait, et par là même plus en état de juger, après les renseignements multiples dont je ne cessais de m'entourer. En conséquence, j'ose dire, sans prétentions, avoir acquis quelque expérience sur la vie au Manitoba, et j'ose me croire quelque peu capable à renseigner exactement les émigrants.

Que l'on veuille lire sans préjugés, les lettres de nos colons, elles révèlent l'état actuel des choses.

Veuillez agréer, M. le ministre, l'hommage respectueux des sentiments dévoués avec lesquels j'ai l'honneur de me dire,

Votre très humble serviteur,

l'abbé G. WILLEMS, prêtre,

de Roulers, Flandre Occidentale, Belgique.

Bruxelles, Manitoba, 5 janvier 1894.

Lettre de M. L. Hacault, ancien rédacteur au "Courrier de Bruxelles."

M. Hacault visita le Manitoba pour la première fois en 1890. Cette lettre est adressée à M. l'abbé Willems, curé de Bruxelles, Manitoba.

BRUXELLES, en MANITOBA, 4 décembre 1893.

Cher M. le Curé,

Vous m'avez communiqué le désir que le gouvernement canadien vous a fait exprimer par l'honorable M. LaRivière, député de Provencher au Parlement fédéral, de connaître l'opinion des colons belges établis dans votre nouvelle paroisse, sur leur situation, et sur les ressources du Manitoba au point de vue de l'immigration belge.

Etabli à Bruxelles depuis la création de cette paroisse je ne suis venu au Manitoba qu'après un voyage d'étude fait en 1890, à mes frais. J'avais entrepris une sorte d'enquête destinée à M. le Comte Waldbott de Bassenheim, secrétaire de la société Saint-Raphaël, pour la protection des émigrants (demeurant à Saint-André les Bruges, Belgique.) Cette enquête, publiée d'abord sous forme de correspondance au *Courrier de Bruxelles*, dont j'étais à cette époque un des rédacteurs, a paru en brochure à Bruxelles, en 1891. J'y renvoie pour tout ce qui regarde le

Manitoba en général. Cette brochure est intitulée "Les Colonies belges et françaises du Manitoba" et elle a paru en français et en flamand.

En ce qui me concerne personnellement, je dirai d'abord que le pays de Saint-Alphonse et de Bruxelles faisant partie de ce que les premiers missionnaires de ce pays appelaient les Montagnes de la Pembina, offre incontestablement de grandes ressources agricoles et pastorales. Il convient surtout à ce qu'on appelle la culture mixte : agriculture et élevage combinés. Le sol est d'une rare fertilité et produit les céréales sans fumure. Le climat est rigoureux, mais très salubre ; très chaud en été, très froid en hiver. Ce dernier est plus long qu'en Europe et plus intense, mais plus sain. Quant aux bois qui couvrent une partie du pays, ils présentent de grandes ressources pour la construction et le chauffage avantages qui n'existent pas dans ce qu'on appelle la Prairie. Il est vrai que ces bois rendent le défrichement plus dur et plus lent et plus coûteux.

Vous savez que j'occupe un "homestead" sur lequel j'avais fait casser 10 acres ensemencées en avoine avant de m'y établir. J'y occupe une maison avec laiterie annexée, construites à mes frais. Elles valent environ 2,500 francs. J'ai actuellement environ 25 acres (10 hectares) mises en culture. J'ai un matériel agricole complet, et du bétail qui valent environ 5,000 francs.

L'obtention de la propriété foncière et la création d'un patrimoine sont ici beaucoup plus faciles qu'en Belgique, c'est encore un des grands avantages que présente le Manitoba au point de vue de l'immigration belge, mais la colonisation requiert outre l'argent, une forte somme d'énergie, de force morale et physique, car il faut tout créer. Elle exige aussi des vertus que la religion seule peut soutenir ; l'esprit de sacrifice, le renoncement aux aises de la vie civilisée, une moralité sévère, la sobriété, la probité, la pratique sérieuse de la vie chrétienne et de la vie de famille ; c'est assez dire que l'on ne doit encourager que l'émigration d'éléments parfaitement sains et absolument irréprochables. Il faut se défier beaucoup des agents d'émigration qui opèrent en Belgique sans se soucier des qualités requises pour coloniser nos régions. Il faut travailler à écarter toute immigration suspecte. L'avenir de nos colonies en dépend.

Le haut prix du travail agricole dans le Manitoba et le bon marché de la vie ordinaire constituent pour les cultivateurs belges et les ouvriers de campagne qui viennent ici, un autre avantage considérable, mais il faut qu'ils sachent aussi qu'en arrivant au Manitoba, on doit renoncer aux plaisirs du cabaret et s'habituer à vivre dans l'isolement. Notre pays est encore en effet une immense solitude très peu peuplée et sauvage en grande partie. Nos chemins et nos routes sont très primitifs et nos communications avec les voies ferrées trop éloignées, bien que le pays de Saint-Alphonse et de Bruxelles se trouve enclavé entre deux lignes de chemin de fer ayant Winnipeg comme terminus.

. . . .

Mon opinion est en général très favorable à Manitoba, et à notre pays en particulier. C'est un bon et beau pays. Il présente de très grandes ressources de tous genres. On peut y amener des Belges, mais il importe de ne point leur créer d'illusions factices et de ne pas encourir à la légère des responsabilités éventuelles. C'est pourquoi j'ai tenté, dans le cadre d'une lettre très restreinte, d'indiquer quels sont selon moi, d'après mon expérience acquise, d'après les faits que j'ai pu constater, les côtés défectueux ou désavantageux de la colonisation ici, tout en ayant soin d'indiquer aussi quels sont les côtés avantageux et de nature à nous amener de bons colons qui ne reculeront pas devant la rude mais indépendante vie que l'on mène au Manitoba.

Il importera aussi de les prémunir contre l'extrême facilité avec laquelle ils sont tentés de contracter des dettes vis-à-vis surtout des compagnies qui vendent le matériel agricole, très perfectionné du reste. Ces dettes sont de nature à ruiner promptement le cultivateur à cause du haut intérêt qu'il lui faut payer. Vous savez que cet intérêt va de 8 à 12 pour cent. Les compagnies exigent en outre des garanties hypothécaires, ou *mortgages*, qui mettent trop souvent le cultivateur à leur merci et l'expose à se voir, au bout de quelques années de travail, privé de sa propriété, de son bétail, etc.

Le *mortgage* est donc encore un des côtés dangereux à signaler aux futurs colons.

Enfin, il faut noter le prix élevé du transport des marchandises par chemin de fer; l'éloignement des églises, des écoles, des bureaux de poste et de secours médicaux.

Quant à moi, personnellement, je ne regrette nullement encore d'être venu m'établir avec ma famille (ma femme et six enfants) dans Bruxelles en Manitoba. Je savais que mon entreprise, sans constituer ce qu'on appelle un saut dans les ténèbres, présentait des côtés aléatoires. C'était en effet un coup assez aventureux et hardi que de passer du bureau de rédaction d'un journal belge à la vie de colon manitobain. Ni au point de vue moral, ni au point de vue physique, je n'ai à me plaindre. Ma santé ébranlée par 20 ans de labeur très dur et de surmenage intellectuel s'est bien trouvée de ce changement radical ; mes enfants et ma femme se sont faits rapidement à leur nouvelle vie de grand air, d'occupations actives. Ils sont pleins de santé, et ma famille, récemment augmentée encore, envisage comme moi, l'avenir avec confiance, en dépit des épreuves et des difficultés de l'heure présente. Nous savons que Rome n'a pas été fondée en un jour, et que l'on ne crée pas un patrimoine même au Manitoba sans un travail préalable, coûteux, long, pénible, mais qui en fin de compte recevra un jour, prochain je l'espère, sa légitime récompense si Dieu nous vient en aide.

Croyez, mon cher monsieur le curé, à mes sentiments très respectueux et affectueux.

L. HACAULT.

Lettre de M. Alphonse Baccus, de Grand Mesnil, Luxembourg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 19 novembre 1893.

Monsieur,

Parti de Grand Mesnil, Luxembourg, Belgique, le 14 mars 1888, je suis arrivé au Canada le 2 avril suivant.

Quand je débarquai dans le Manitoba, je ne possédais pour ainsi dire, rien. Entré au service de plusieurs habitants du pays, je gagnai assez pour pouvoir faire les premières constructions sur le *homestead* que le gouvernement m'avait donné; dans l'entretemps je m'étais mis au courant des habitudes et des travaux du pays.

Après avoir fait sur ma terre un cassage de quelques acres, j'y installai une maison, une étable et une *grainerie;* tout cela m'a demandé bien du temps et bien de l'ouvrage, car ici comme partout d'ailleurs, le métier de fermier demande beaucoup de travail, de prudence et de soins. La terre, fertile d'elle-même, récompense au centuple celui qui lui donne ses sueurs et un labeur de tous les moments.

Aujourd'hui, je suis dans une assez bonne situation. Au bout de ma terre s'élève ma maison de 28 pieds de long sur 16 de large ; tout autour, ma *grainerie*, 16 x 15, mon étable et mon écurie; là-dedans trois chevaux, une vache, un veau, six cochons et une quantité de poules.

Passons à ma culture : 30 acres sont cultivées ; 20 autres sont prêtes à recevoir la pioche et la charrue, et ces 50 acres, une belle étendue de terrain déjà, sont entièrement clôturées en broches barbelées.

Tout compris, ma propriété—car je viens d'en avoir le titre—vaut aujourd'hui au bas mot 1,900 piastres, soit 9,500 fr.

En général le pays est bon. Ici comme en Belgique, le travail assidu et bien entendu est seul rémunérateur, mais l'avenir que la culture nous réserve est certain. Des familles ayant beaucoup d'enfants ne doivent pas être inquiètes du lendemain, car le sol nourrit ici bien du monde. Les produits de la ferme, bien employés, sont une grande source de profits également.

....

Ma conviction profonde est que les Belges peuvent bien réussir au Manitoba, et j'invite mes compatriotes qui auraient le dessein d'émigrer, de choisir le Canada de préférence à tout autre pays.

ALPHONSE BACCUS.

Lettre de M. Joseph Massoz, de Grand Mesnil, Belgique

BRUXELLES, MANITOBA, le 24 novembre 1893.

MONSIEUR,—Ma famille se compose de sept personnes. J'ai quitté Grand Mesnil, en Belgique, le 14 mars 1888, et je suis arrivé ici le 2

avril suivant ; je n'avais plus que huit piastres à mon arrivée, et j'ai commencé par travailler rudement, à des prix variant d'une piastre à une piastre et 50 centins par jour.

Je suis établi sur le sud-est de la section 16, township 6, rang 11 ; j'ai 35 acres en culture, le restant de ma terre est en bois et en foin ; j'ai bâti une maison, une *grainerie*, et plusieurs étables ; ma terre a une valeur actuelle de 900 piastres, et j'ai en outre tous les instruments agricoles ; je tiens 9 bêtes à cornes et 4 chevaux.

Six années d'expérience en ce pays m'ont prouvé que l'élevage des animaux combiné avec la culture est ce qui paie le mieux. En hiver, le commerce du bois est une grande ressource pour les Belges établis ici : l'hiver dernier, j'en ai conduit à Holland pour 308 piastres et je crois en conduire davantage cet hiver.

Je trouve l'air de ce pays très vif et sain. Les Belges établis ici jouissent d'une aisance qu'ils n'auraient pu espérer en Belgique. Les Canadiens se distinguent par l'hospitalité qu'ils exercent envers les etrangers.

JOSEPH MASSOZ.

Lettre de M. Auguste De Pape, de Lembeke-lez-Eecloo, Flandre Orientale, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 26 novembre 1893.

Monsieur,

Tout découragé par la mauvaise situation où l'agriculture se trouve en Belgique, voyant que tous nos efforts restaient inutiles pour trouver dans la patrie une existence convenable, nous avons résolu d'essayer un meilleur sort au nouveau monde. A cette fin, précédant mes parents, j'ai quitté Lembeke-lez-Eecloo (Flandre Orientale, Belgique), le 12 avril 1893, et j'arrivai au Manitoba le 3 mai suivant.

Après avoir travaillé dans plusieurs endroits, trouvant la terre très fertile, le climat sain et le séjour agréable, et ayant tout soigneusement examiné, je suis arrivé à la conviction que nous pouvons ici, avec le même zèle et les mêmes soins qu'en Belgique, nous assurer un bel avenir, parce qu'ici le travail est rémunérateur. C'est pourquoi je n'hésite plus à conseiller à mes parents de venir me rejoindre le plus tôt possible, avec toute notre famille, pour venir s'établir dans la nouvelle colonie belge, Bruxelles, afin de nous y adonner à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur et un nouveau zèle. J'oserais aussi conseiller, à d'autres compatriotes de suivre l'exemple de mes parents, surtout ceux qui peuvent arriver ici avec un petit capital ; de plus, les familles qui ont plusieurs enfants capables de travailler de suite, pourraient réussir ici avec une petite somme d'argent.

Je ne trouve pas le pays bien convenable pour des jeunes gens qui arrivent ici sans parents, et sans famille, car beaucoup d'entre eux mangent l'hiver ce qu'ils ont gagné l'été, ou se livrent à d'autres excès, ou bien voyagent de place en place et au lieu de devenir des colons sérieux, ils ne sont que des nomades et des ivrognes, une engeance dont tout pays peut aisément se passer, et le Manitoba plus que tout autre encore.

On doit avoir ici des colons qui aiment leur foyer et leur terre et qui ne craignent pas les difficultés, aussi nombreuses ici qu'ailleurs au début. Enfin je conseillerais à toutes les familles belges, qui sont propres à coloniser le Manitoba de s'établir à Bruxelles, qui est très agréablement situé, et qui contient tant de belles terres en prairie et en bois. Déjà le labeur opiniâtre des Belges les a converties en de belles campagnes riches en blé. Par dessus tout cela on trouvera ici un aide et un protecteur dans la personne du T. R. Curé, qui, Belge lui aussi, ne s'épargne aucune peine pour bien organiser et étendre la nouvelle colonie ; on y trouvera un instituteur zélé, Belge lui aussi, qui procurera aux jeunes Belges une instruction et une éducation soignées ; enfin on y rencontrera de nombreux compatriotes dévoués, qui se feront un devoir et un plaisir de venir en aide de leurs conseils et de leurs bras à ceux qui débuteront dans le pays.

Voilà, monsieur, la juste expression de mes pensées au sujet de Manitoba, avec laquelle je vous présente mes salutations les plus respectueuses.

AUGUSTE DE PAPE.

Lettre de M. E. Lebrun, de Marcinelle, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, CANADA, 10 décembre, 1893.

Monsieur,

Je suis parti de Marcinelle, Belgique, le 18 avril 1891 avec mon fils Eugène, âgé de 16 ans. Nous sommes arrivés le 10 mai, avec une somme d'environ 30 francs.

Nous avons travaillé chez des fermiers et avons gagné environ mille francs ; nous avons obtenu chacun un *homestead* pour 230 francs. Nous avons construit une maison, et deux autres de mes fils sont venus nous rejoindre le 2 avril 1892, Auguste, âgé de 23 ans, et Albert, âgé de 14.

Nous avons commencé par défricher et faire casser environ six acres, ce qui coûte environ 60 francs de l'acre ; nous avons acheté deux bœufs le 1er novembre pour 500 francs, un traîneau pour 150 francs, pour conduire du bois à Holland, on nous en donne 7 fr. 50, à 10 francs la

corde; nous avons conduit pour environ 600 francs durant l'hiver, nous sommes à 2½ lieues de Holland.

Ma femme est venue nous rejoindre le 7 février 1893, avec mes deux autres fils, Edmond, âgé de 17 ans, et Oscar, âgé de 7 ans. Nous avons récolté du grain pour notre pain, des légumes et des pommes de terre pour notre année.

Maintenant, nous avons 4 bœufs, 2 vaches, 1 veau, 2 cochons et une trentaine de poules; nous avons construit une maison, des étables et des remises, ce qui nous coûte environ 2,750 francs; nous avons travaillé aux récoltes et aux battages et avons acheté un wagon pour 400 francs, une charrue pour 150 francs. Nous sommes occupés à bûcher; nous avons bûché environ 70 cordes jusqu'à ce jour.
L'hiver est dur, mais il fait très sain.

Votre très humble serviteur,

E. LEBRUN.

Lettre de M. Joseph Nicloux, de Halanzy, Luxemburg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 9 décembre 1893.

Monsieur,

Je suis arrivé ici le 22 juin 1892, avec ma famille, se composant de ma femme et trois enfants, l'aîné ayant trois ans et demi, le deuxième deux ans, et le dernier trois mois. J'avais cent quatre-vingts dollars soit huit cent francs; c'était très peu, surtout si l'on considère que je n'apportais pas de bagage. Ensuite ce fut une très mauvaise année: les récoltes furent minces, et comme cette partie du pays n'était peuplée que de pauvres gens, commençant pour la plupart, il s'en suivit qu'il y eut très peu d'ouvrage, et les prix relativement bas, comparés à ce qu'on gagne ordinairement ici.

Cependant, je ne me suis pas découragé. J'ai pris une terre *homestead* et quand je n'avais rien de mieux à faire, je défrichais. L'hiver venu, il n'y eut également pas beaucoup à gagner, si bien, qu'au printemps suivant mon capital se trouvait réduit à un dizaine de dollars. J'avais bâti une maison que j'habite encore, et j'avais une vache; mais l'ouvrage reprit, et j'ai pu vivre sans m'endetter, tout en améliorant ma terre; mais je n'avais pas de bêtes de somme et ça n'a pas marché très vite.

Maintenant, j'ai obtenu le titre de ma terre, laquelle vaut bien de trois à quatre mille francs. Au printemps je sèmerai dix acres, soit quatre hectares. J'ai une paire de bœufs, une génisse, un veau, des poules, une charrue, un traîneau, etc., et je ne dois que cent-cinquante dollars.

J'ai commencé à charroyer du bois cet hiver ; ça va assez bien, et j'espère gagner pas mal d'argent.

. . . .

Maintenant, un ouvrier moyen peut gagner de un dollar vingt-cinq centins à un dollar et demi par jour, plus sa nourriture ; je ne travaillerais pas à moins. En résumé, quoique je sois encore bien pauvre, le plus pauvre du pays peut-être, je me plais bien ici, et si l'on voulait me repatrier gratuitement, et me donner cinq cents francs par an pour le temps que j'ai passé ici, et encore me rendre ce que je possédais en Belgique, je refuserais.

Je suis convaincu que maintenant que j'ai des bœufs, et quelque peu de culture, ça marchera beaucoup mieux.

JOSEPH NICLOUX.

Lettre de M. Hector Le Roy, de Villers devant Orval, province de Luxembourg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 1er décembre 1893.

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous donner ci-inclus, les renseignements demandés.

Je suis parti de Villers devant Orval, province de Luxembourg, Belgique, le 13 mars 1888, et suis arrivé à Saint-Alphonse, le 3 avril de la même année. J'ai acheté un *homestead* pour 20 dollars, le ¼ nord-ouest de la section 18, township 6, rang 11. Je n'avais pas d'argent quand je suis arrivé. Ma terre était toute en bois, et à peine une acre était-elle déboisée. Aujourd'hui, j'ai 65 acres en culture, plus 25 acres de défrichées, prêtes à casser, 25 autres acres de boisées peuvent être cassées d'ici deux ans. J'ai 30 acres environ de prairie basse pour foin, et aussi 30 acres de bois de réserve. Ma terre à part la partie pour foin est terre haute, ayant une épaisseur de 18 pouces environ de terre noire végétale. Le sous-sol est en silice argileux. Je ne puis donner au juste la valeur de la propriété ; mais on peut arriver à un chiffre plus ou moins exact en estimant la valeur des travaux faits. Une terre, autre que celles appartenant au gouvernement dans notre rayon, et n'ayant pas de travaux effectués coûte de 800 à 900 dollars. Pour défricher une acre et le cassage, on paie environ 6 dollars, j'ai payé pour égoutter ma prairie 65 dollars. Clôture en perches, clôturant toute ma terre 75 dollars. Une maison en planches, 5 places, 30 x 18 pieds, 15 pieds de haut, 600 dollars. Une *grainerie* en bois rond, couverte en bardeau, 30 x 16 pieds, 13 pieds de haut, 300 dollars. Une étable, couverte en tourbe, 46 x 26 pieds, valeur 100 dollars. Laiterie, poulaillier, porcherie, 75 dollars. Un puits, 40 pieds de profondeur, boisé en planches, 40 dollars. 11 têtes de bêtes à cornes, 415 dollars ; 20 cochons, 120 dollars, 50 poules, 15 dollars ; 3 juments poulinières, 450

dollars. Matériel de ferme valant actuellement 600 dollars. Il me reste à payer 500 dollars sur la valeur de ma ferme. J'ai 40 ans, ma femme, Clémence Dropsy, 33 ans, j'ai 4 enfants, Rachel, 9 ans, Carmen, 7 ans, toutes deux nées en Belgique. Karl, 3 ans, et Berthe, 5 mois, ces deux derniers nés en Canada.

J'ai deux employés, Désiré Van Hoorbeck et François Guist.

Bruxelles, en Manitoba, est un très beau coin de terre, légèrement ondulé, ayant beaucoup de terres à foin et du bois en abondance, ce qui est une très grande ressource pour les colons. A part la couche de terre végétale le sous-sol est généralement argileux. Bruxelles est très propre à l'élevage du bétail ; une beurrerie ou une fromagerie y ferait de bonnes affaires. Les céréales y poussent aussi très bien.

Bruxelles est destiné à faire une colonie riche et prospère. Les futurs colons feraient sagement en choisissant cette paroisse pour y planter leur tente. La province de Manitoba est un pays essentiellement agricole.

. . . .

Je conseillerai donc à mes compatriotes de Belgique de venir nous retrouver, en leur faisant remarquer que chaque médaille a son revers.

Ici, il y a l'avantage de devenir très facilement propriétaire, et s'il n'y a pas grande chance d'acquérir une fortune colossale en peu de temps et en dormant, on a toujours la chance d'y acquérir une position indépendante après quelques années de travail et d'économie. C'est un très grand point et aussi un très grand avantage sur d'autres pays.

Je vous prie, monsieur, d'agréer mes sincères salutations.

HECTOR LE ROY.

Lettre de M. Joseph Julien Henrard, de Belgique.

MARIAPOLIS, MANITOBA.

Monsieur,

Voici les renseignements que j'aime à donner sur le Manitoba :

Je suppose qu'on a dépeint le pays sous différentes couleurs ; ne croyez pas que tout soit mauvais, ou bien que c'est le paradis terrestre. Ici comme ailleurs, il faut du travail et de l'intelligence.

A présent les chemins de fer sillonnent le pays partout, communications faciles, moulins à farine, magasins, machines agricoles perfectionnées, tout y est à proximité, beurreries et fromageries à différentes places, partout s'élèvent des villages et des villes comme par enchantement.

La température est bonne ; un peu vive en hiver, il est vrai, mais très saine et excitante pour la santé ; un homme qui n'est pas tout à fait mort l'endure avec facilité.

Vous trouverez des hommes expérimentés dans la culture partout, à vous de prendre des informations en vous adressant à eux.

Pour les devoirs religieux, il y a des églises et de bons prêtres pour les desservir ; même, au besoin, ils pourront vous aider dans les affaires temporelles.

Vous demanderez peut-être : quels sont mes succès depuis quatre ans que je suis ici ? Je ne suis pas riche encore, mais je vis sans souci du lendemain, avec du courage et de l'intelligence on se fait un avenir. J'aurais pu vivre facilement en Belgique, mais l'indépendance et l'amour de la culture m'a fait passer l'océan pour gagner les vastes plaines du Manitoba, où l'on est tranquille, éloigné du tumulte du monde.

Je possède une terre de 64 hectares, à deux kilomètres de la station de Mariapolis (Saint-Alphonse), grand commerce de bois et de grain ; il y a beaucoup de belles terres à vendre aux alentours, bien avantageuses.

Je me ferai un plaisir de répondre avec plus de détails aux personnes qui s'intéresseraient à notre nouvelle patrie, désirant s'établir parmi nous. La population de Belges dans le district de Saint-Alphonse s'élève de deux à trois cents ; le même nombre à peu près de Canadiens-français, peuple religieux et bon.

Si un jour j'ai le bonheur de revoir ma patrie, je pourrai donner les détails de vive voix aux intéressés.

Dans cette attente, j'ai l'honneur de vous saluer.

JOSEPH JULIEN HENRARD.

Lettre de M. Jules François, de Meix-le-Tige, Luxembourg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 24 novembre 1893.

Monsieur,

Puisque vous êtes désireux de savoir quelle est la situation des colons voici en quelques mots la position que j'occupe, et comment je me trouve ici.

L'an 1891, vers le commencement de l'année, voyant qu'il faisait très difficile vivre en Belgique, je me suis décidé à chercher autre part le moyen de donner du pain à mes enfants, vu les brochures qui flattaient le Canada, et surtout le Manitoba, j'ai quitté l'Europe le 14 mars 1891, pour me rendre à Winnipeg.

Arrivé à Winnipeg le 5 avril, j'ai dû travailler, et cela pendant onze mois; après quoi je me suis rendu à Saint-Alphonse.

J'ai pris un *homestead*, à huit milles au sud de Cypress River, et à onze milles au sud-ouest de Holland, section 14, towship 6, rang 12. Le 20 février 1892, j'en ai fait l'entrée et je me suis bâti ce qu'on appelle un chantier et une étable; le même printemps j'ai labouré pour me faire un jardin pour semer des pommes de terre et un peu d'avoine; ces dites récoltes sont bien venues.

Cette année j'ai construit une maison, une seconde étable et j'ai de nouveau labouré de la terre nouvelle.

Le 7 du mois de juillet de l'année courante, ma femme me rejoint en compagnie de mes trois enfants, qui sont Alphonse, âgé de huit ans, Ivone, âgé de cinq ans, et Auguste, âgé de deux ans.

Je suis donc bâti, ou à peu de chose près de ce que j'ai besoin pour habiter le Manitoba. J'ai une paire de bœufs, une vache, une génisse et trois petits cochons.

Dans les intervalles, j'ai travaillé pour plusieurs patrons.

....

Je n'ai qu'à me féliciter du pays, car je me suis toujours très bien plu.

Veuillez monsieur, agréer mes respects,

JULES FRANÇOIS.

Lettre de M. Louis Tessier, de Domalain, Ile-et-Vilaine, France.

BRUXELLES, MANITOBA, 20 décembre 1893.

Monsieur,

Partis de Domalain (Ile-et-Vilaine), France, le 27 mars 1893, nous sommes arrivés à Winnipeg le 14 avril. Il nous y fallut rester 35 jours en quarantaine, à cause de la variole importée par des émigrants russes. Nous nous sommes dirigés sur Bruxelles, et avons acheté un $\frac{1}{4}$ de section sur le 25 du 6-12.

Nous avons construit une maison de 14 x 16, avec annexe de 6 x 16 et une étable de 18 x 22. Nous avons deux bœufs, une vache et trois veaux. Nous avons cassé 15 acres de terre, dont 7 par les femmes qui n'avaient jamais conduit une charrue. Nous nous sommes acheté également les premiers instruments aratoires. Pour égoutter la prairie, nous avons creusé un ruisseau de 600 verges de long, cette année, nous avons auché dans la prairie, jusqu'au 50 tonnes de foin.

L'été nous a paru magnifique, l'hiver est un peu dur, mais il y a des jours qu'il fait bien bon; somme toute, le climat est très sain, presque jamais de brouillard, ni pluie, ni humidité.

LOUIS TESSIER.

Lettre de M. François Deschouwer, de Everbecq, Saint-Joseph, Belgique.

SAINT-ALPHONSE, MANITOBA, 20 décembre 1893.

Monsieur,

Je suis parti de Everbecq, Saint-Joseph, Belgique, le 19 mars 1886 ; j'y exerçais le métier de menuisier. Nous avions 5 enfants, et je me trouvai forcé de chercher ailleurs un avenir plus assuré pour ma famille. Je vendis tout mon avoir, je partis seul pour le Manitoba, j'envoyai l'argent gagné ici, et au mois d'avril 1889, ma femme et mes enfants m'ont suivi.

A leur arrivée, j'étais sans argent aucun, j'avais mon *homestead*, un *chantier* et une vache. Maintenant, nous avons 7 enfants, 2 bœufs, 7 vaches, 4 cochons, 40 poules, une charrue, une herse, une paire de sleighs, un wagon, une faucheuse-lieuse, et une machine à faucher le foin.

Pour commencer, je m'étais construit un chantier, couvert en tourbe, maintenant, j'ai une maison de 18 x 22 couverte en bardeaux (ardoises en bois), 2 étables, de 18 x 20, une *grainerie* de 18 x 22, j'ai cassé 15 acres et 15 autres attendent la charrue : une partie de mon *homestead* est clôturée de perches et sert d'enclos pour mes animaux. On évalue le tout à $1,500.

FRANÇOIS DESCHOUWER.

Lettre de M. Auguste Godard, de Meix-le-Tige, Belgique.

Monsieur,

Je suis parti le 24 mars de Meix-le-Tige, Belgique, du 26 au 31 mars à Liverpool avec le navire *Sarnia*, et je suis arrivé le 12 avril à Cypress River.

J'ai pris une terre, section 14, ¼ nord-ouest, township 6-11. J'ai eu mon entrée de terre le 15 avril 1893, et j'ai bâti une maison de 16 pieds sur 14, et une étable de 15 pieds sur 15. J'ai creusé un puits de 35 pieds de profondeur. J'ai cassé 2 acres de terre (terre tout à fait en bois). Quant au pays, je le trouve assez bien, mais on y a des petits revers comme partout. J'ai l'honneur de vous saluer.

AUGUSTE GODARD, célibataire.

Lettre de M. Henri Dekelver, de Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 8 décembre 1893.

Monsieur,

Je suis arrivé à Saint-Alphonse le 3 avril 1888. Je suis un des premiers Belges qui ont émigré dans Saint-Alphonse. J'avais une dette de 10 francs en arrivant : j'ai beaucoup voyagé la première année que j'étais ici, non seulement pour gagner de l'argent, mais pour visiter les places. J'ai été au moins 150 milles sur tous les côtés de Saint-Alphonse, et j'ai trouvé que pour un homme qui voudrait venir s'établir au Manitoba, que c'est à Bruxelles, ou dans les environs ; car c'est ici que la terre est la meilleure de toutes. Nous avons ici une terre bonne sous tous les rapports. J'ai seulement commencé à travailler sur ma terre depuis trois ans : ma terre était toute en bois. Je n'avais rien quand je suis venu de Belgique et aujourd'hui je ne donnerais pas ma place, c'est-à-dire ma terre et tout ce que j'ai, à moins de 13,000 francs.

HENRI DEKELVER.

Lettre de M. Jean Kergen, de Halanzy, Canton de Messancy, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 8 décembre 1893.

Monsieur,

Je, soussigné, Jean Kergen, âgé de 43 ans, suis parti de Halanzy le 20 juin 1889, et je suis arrivé le 12 juillet à Saint-Alphonse. En arrivant, j'ai pris un *homestead* sur la section 28, township 6, rang 11, sur le ¼ sud-est. J'ai bâti une maison qui me coûte 100 dollars, et une étable. Ensuite j'ai fait venir ma famille, le 14 septembre ; elle est arrivée le 4 octobre, la même année. Ils m'ont apporté la somme de 1,000 dollars : la famille se compose de ma femme, 41 ans, de trois garçons et de deux filles. L'aîné des garçons est âgé de 17 ans, le second de 14, et le troisième d'un an. Nous avons acheté une voiture, un traîneau, une paire de bœufs et deux vaches. Le premier hiver nous avons conduit du bois à Holland tout l'hiver, à raison de 12 francs 50c. la corde. Enfin, le mois d'avril arrivé, nous avons commencé à arracher les arbres, toute l'année, si bien que nous avons fait de 13 à 14 acres. Nous avons construit une *grainerie*, un poulailler, et nous avons acheté une moissonneuse et une machine à foin.

La troisième année nous avons récolté 275 minots de blé.

Un de mes garçons a été au battage, et il a gagné 70 dollars, et l'aîné a été en condition une année à 750 francs, et après les battages, nous avons recommencé à conduire du bois à Holland. Au printemps, nous avons acheté une demi-section pour 1,500 dollars, et nous avons cassé 40 acres la première année. Nous avons acheté trois chevaux pour 440 dollars, et nous avons un poulain, 4 bœufs, 3 vaches, 2 génisses, 1 taureau, 9 cochons, et de 95 à 100 poules.

C'est un pays bien sain, parce qu'il ne pleut jamais en hiver ; il fait un vent bien sec, et c'est un plaisir en hiver parce que l'on voyage avec les traîneaux sur la neige, et on passe sur les lacs aussi bien que sur les chemins.

La culture se fait facilement, il n'y a que le premier labour qui est un peu difficile ; après, un enfant de 6 à 8 ans peut aller à la charrue : c'est une terre sableuse noire.

JEAN PIERRE KERGEN.

Lettre de M. Victor Richet, de Houdeng-Goegnies, Hainaut, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 17 décembre 1893.

Monsieur,

Je suis parti de Houdeng-Goegnies, Hainaut, Belgique, le 18 mars 1888. Je suis arrivé au Manitoba le 7 avril, et j'ai pris une terre toute en bois et très fertile. J'ai maintenant dix acres en culture, toute clôturée, et je vais avoir ma patente. J'ai une maison, une étable et un poulailler ; j'ai une vache et un bœuf.

Quand je suis arrivé, je n'avais que 60 piastres, et actuellement je suis dans une très bonne position, et, sans malheur, je pense me faire une belle situation pour l'avenir.

Il y a une seule chose qui manque ici : on ferait bien d'envoyer au Manitoba un régiment de filles, car il y a ici beaucoup trop d'hommes seuls.

Votre tout dévoué,

VICTOR RICHET.

Lettre de M. Désiré Van Hoorebeke, de Waarschoot, Flandre Orientale, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 24 novembre 1893.

Monsieur,

Je suis parti de Waarschoot, Flandre Orientale, Belgique, le 11 mars dernier, et je suis arrivé au Manitoba le 28 du même mois. J'ai fait

depuis plusieurs ouvrages : j'ai bûché du bois, j'ai fait la moisson et labouré la terre.

Celle-ci est très fertile, et le climat est fort bon. Le Manitoba est un excellent pays pour le cultivateur belge, qui a un certain capital, et, pour ma part, je conseille aux émigrants de s'y rendre sans hésiter : mais on doit être fermier et avoir quelque argent pour ne pas trop s'endetter. Les dettes sont la ruine d'autant plus que l'intérêt est élevé.

Ensuite, il faut de bons bras et n'être pas paresseux. Celui qui ne veut pas travailler ici est plus pauvre qu'en Belgique, car tout est cher.

La terre fertile produit du blé en abondance, le climat est très sain, en été chaud, en hiver froid, mais sec. Il gèle ici sans dégeler en hiver, et ce n'est qu'au printemps que le dégel a lieu. En un mot, je me plais bien à Manitoba, et je souhaite y voir arriver beaucoup de mes compatriotes.

Votre tout dévoué,

DÉSIRÉ VAN HOOREBEKE.

Lettre de M. André Choque, de Battincourt, Luxembourg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 8 décembre 1893.

Monsieur,

En réponse à la demande qui m'a été faite, je tiens à vous dire que nous sommes partis de Battincourt (Luxembourg, Belgique), le 12 mars 1891 ; nous étions cinq, ma mère veuve avec quatre enfants. Nous avons pris une terre sur laquelle nous avons déjà six acres en culture, et dix clôturées.

Nous possédons en outre une vache et deux bœufs ; sur la terre nous avons bâti une maison et deux étables, le tout évalué à 225 piastres. La terre est très bonne; mais comme partout il faut qu'on la travaille. Nous sommes contents au Manitoba.

ANDRÉ CHOQUE.

Lettre de M. Frédéric Deurbrouck, de Couillet, province de Hainaut, Belgique.

Monsieur,

Nous venons de Couillet, province de Hainaut, Belgique. Nous sommes partis le 12 mars 1892. Nous nous plaisons très bien en Manitoba ; en hiver il fait un peu dur pour les belges, mais cela ne fait rien.

Nous avons trois acres en culture : nous avons récolté des pommes de terre et un peu de blé et du jardinage. Nous avons trois bœufs, une vache et deux cochons, et nous avons deux étables, un *chantier*, une voiture, et un traîneau. Nous sommes 7 personnes, moi, ma femme et cinq enfants.

FRÉDÉRIC DEURBROUCK.

Lettre de M. Joseph Barten, de Dochamp, Luxembourg, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 9 décembre 1893.

Monsieur,

Nous sommes partis de la commune de Dochamp, canton d'Erzee, province de Luxembourg, Belgique, le 19 mars 1889. Arrivés à Saint-Alphonse, Manitoba, le 6 avril 1889, il me restait 50 centins pour tout argent. Je fus employé le second jour de mon arrivée à $1.25 par jour par un cultivateur, pour semer son blé, et grâce à Dieu, l'ouvrage ne me manquait pas : j'eus l'entrée de ma terre le 29 mai, même année.

Maintenant je suis assez bien bâti, une maison d'habitation évaluée à $450, ayant 30 pieds de longueur sur 14 de largeur, à deux étages ; une *grainerie* de 24 pieds sur 15, évaluée à $75, trois étables, dont une étable de chevaux ayant 20 pieds sur 16, à deux étages, évaluées à $100 ; une étable de vaches de 20 pieds sur 24, et la troisième étable de 18 pieds sur 18, ces deux dernières évaluées à $40.

Ma terre est clôturée en perches et en broches ; on sème en avril et mai, et on récolte dans la première quinzaine d'août. On sème un minot et demi de blé à l'acre, et il rapporte en moyenne de 20 à 25 minots ; l'orge, on sème un minot et il rapporte de 30 à 40 minots ; l'avoine, on sème 3 minots, et ils rapportent de 30 à 50 minots. J'ai tous mes instruments aratoires, savoir : un wagon à quatre roues, $75 ; une charrue à casser, $30 ; une charrue à vieille terre, $26 ; une faucheuse à foin, $80 ; herse, $18 ; une moissonneuse-lieuse, $150 ; sleigh ou traîneau, $28 ; le tout n'est pas payé, mais j'espère qu'il le sera sous peu.

J'ai deux chevaux et un poulain de l'année pour $320 ; deux forts bœufs d'attelage, $140 ; trois vaches de $25 à $30 chacune ; deux génisses de l'année, de $15 à $20 chacune, et trois veaux de l'année, de $5 à $10 ; trois cochons, 25 poules et coqs ; les poules se vendent maintenant 25 cts., deux canards pour 75 cts.

. . . .

Le sol de la terre est très fertile, le climat très sain ; il y a du bois, du foin et de la bonne eau en abondance. Nous sommes une paroisse tous de colons belges, jusqu'au prêtre, le rév. M. Willems, qui a quitté une bonne place et un bon pays, pour venir s'établir au milieu de nous.

En hiver on s'occupe à couper du bois, et à le conduire soit à Cypress ou à Holland ; une corde de bois vaut $2, et sur place, $1.

Nous nous plaisons très bien ici ; le foin est aussi en abondance ; deux hommes, deux chevaux, avec la machine à foin (dite *mower*), peuvent en faucher et arranger dix voyages par jour. La moisson se fait aussi très vite, un homme avec trois chevaux peut couper du blé et le lier de 8 à 10 acres par jour, avec la machine dite *binder* ; également les battages se font vite ; un moulin ordinaire bat de 1,500 à 2,000 minots par jour.

C'est aussi facile pour les animaux ; il y en a beaucoup qui laissent hiverner leurs animaux dehors ; et en été, on ne les rentre pas dans l'étable, les chevaux comme les autres animaux.

JOSEPH BARTEN.

Lettre de M. Théophile Dropsy, de Biesmes, Colonoise, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, 25 novembre 1893.

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, les renseignements que vous demandez. Je suis parti de Biesmes, Colonoise, le 24 septembre 1888, et suis arrivé à Saint-Alphonse le 14 octobre de la même année. J'ai pris un *homestead* de 160 acres pour 10 dollars, le ¼ nord-est de la section 18, township 6, rang 11.

Ma terre était toute en bois, et est actuellement presque toute déboisée ; j'ai 20 acres en culture ; je possède une maison de 14 x 17 pieds valeur 100 dollars ; une étable, valeur 50 dollars ; une *grainerie* 75 dollars et un poulailler, 25 dollars. Ma terre labourée me coûte environ 10 dollars de l'acre pour défricher et cassage ; environ 40 acres de clôture 50 dollars. J'ai deux bœufs, et 5 porcs valant 175 dollars. Je ne possédais rien à mon arrivée ici ; j'ai 61 ans, et ma femme 55 ans ; je suis assez satisfait de ma position ici : ma terre est haute, à sous-sol argileux. J'ai environ 120 acres à mettre en culture, et le reste est en bois de réserve.

Je vous prie d'agréer mes salutations,

THÉOPHILE DROPSY.

Lettre de M. Henri Allard, de Villiers-la-Loue, Belgique.

SAINT-ALPHONSE, MANITOBA, 28 décembre 1893.

Monsieur,

Voici les renseignements que je vous donne sur le Manitoba. Je suis parti de Belgique, Villers-la-Loue, le 14 mars 1888, et arrivé le 2 avril à Saint-Alphonse avec 280 francs.

J'ai pris une terre de 100 francs, j'ai acheté une vache, j'ai travaillé à la journée pour nourrir ma famille.

Aujourd'hui, j'ai 25 acres en culture, une paire de bœufs, une vache 4 cochons, un wagon, 2 charrues et une herse. Bâtisse : écurie, *grainerie*, un parc de 30 acres clôturé en perches, le tout payé aujourd'hui.

En hiver avec le travail du bois de corde, on gagne autant que dans la saison, quelques-uns viennent mépriser le Manitoba, la terre est fertile ; seulement nous avons quelques paresseux et quelques orgueilleux qui viennent faire des extravagances. Au surplus toute pierre qui roule ne ramasse pas mousse, et l'homme qui voyage, ne ramasse pas d'argent ; c'est pourquoi quelques-uns trouvent le Manitoba moins favorable.

Moi je suis très heureux et content.

Votre serviteur,

HENRI ALLARD (père.)

Lettre de M. Guillaume Dekelver, de Mont-sur-Marchienne, près de Charleroi, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, 26 novembre 1893.

Monsieur,

Je suis arrivé le 5 avril 1888, venant de Mont-sur-Marchienne, près de Charleroi, Belgique. Rendu au Manitoba, j'ai pris un *homestead*, tout en bois, sans argent, sans assistance, rien qu'un garçon de 14 ans. Je suis père de famille de 10 enfants, dont 5 enfants restent à la maison.

Aujourd'hui, ma clôture est de 20 acres ; j'ai récolté l'année 1893, 400 minots de blé, avoine et orge : quant au troupeau d'animaux, bêtes à cornes il m'en reste 7, j'ai perdu deux bœufs de travail, que j'avais achetés : j'ai acheté un cheval pour 90 piastres, et je l'ai perdu cinq mois après. Il me reste aujourd'hui un poulain que j'ai acheté pour 60 piastres ; quant aux porcs, j'en ai deux de 26 mois, et 6 de 7 mois ; j'ai 66 poules. J'ai une faucheuse, une charrue à casser, une charrue à vieille terre, une voiture, deux étables, une *grainerie*, une maison, une laiterie, et une porcherie.

Je me plais très bien ici ; ainsi que ma famille. Nous avons une très bonne terre qui est très fertile, de la bonne eau, et du beau bois pour nous chauffer et pour vendre. Quant à l'argent, on n'en a pas.

GUILLAUME DEKELVER, âgé de 61 ans.

Lettre de M. Julien Fifi, de Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 5 décembre 1893.

Monsieur,

Je suis arrivé au Manitoba depuis le 17 avril 1891, et j'ai parcouru une grande partie du pays du sud au nord, et de l'est à l'ouest, et je n'ai pas trouvé de place plus avantageuse qu'ici, Bruxelles en Manitoba.

Depuis ce temps je me suis mis à travailler avec courage, car je n'avais plus un sou en poche, aussi j'ai bien prospéré. Deux ans plus tard je me suis pris une terre pour 20 piastres, j'ai bâti une belle maison, après quoi je me suis bien installé. J'ai bâti une étable, etc., et j'ai acheté une paire de bœufs, 2 vaches, 2 cochons, 30 poules, wagons, sleigh, charrue, etc., et tous mes ustensils de ménage. La même année, j'ai cassé dix acres de terre ; les terres ont de grands avantages, et sont très bonnes ; il y a du foin, du bois de construction et de chauffage.

Dans ce pays on vit bien, mais aussi il faut travailler ; l'on s'occupe de son labour et de ses récoltes ; l'hiver on coupe du bois de corde, et on le charroie au marché.

Pour faire couper du bois de corde, on paye de 50 à 65 centins, au marché il se vend de 1.50 à 2.50 piastres.

JULIEN FIFI.

Lettre de M. J. B. Poncelet, de Halanzy.

BRUXELLES, MANITOBA, le 25 novembre 1893.

Monsieur,

Je suis parti de Halanzy, Belgique, le 8 avril 1892 avec ma femme et 4 enfants, 2 fils et 2 filles ; le 3 mai, nous sommes arrivés dans la paroisse de Bruxelles, où je me suis placé sur une terre en prairie, que j'ai achetée, ¼ section 3, tp. 7, rang 11, située au sud-ouest.

J'ai construit une maison, étable et *grainerie*, et j'ai acheté deux chevaux, une vache un veau, une charrue, une voiture, et un traîneau pour faire les transports en hiver, 3 cochons, deux douzaines de poules. J'ai mis en culture la première année 12 acres ; j'ai fait du labour pour l'année prochaine, 20 acres prêtes à semer, en tout 32 acres.

Quant au pays, je m'en trouve assez bien ; on y est tranquille, sous bien des rapports. Le devoir religieux est respecté dans notre paroisse.

JEAN-BTE. PONCELET.

Lettre de M. Prosper Bedier, de Moutiers, Ile-et-Vilaine, France.

BRUXELLES, MANITOBA, le 25 novembre 1893.

Monsieur,

Je suis parti avec ma famille composée de 2 fils et 2 filles, de Moutiers, Ile-et-Vilaine, France, le 19 avril, 1892, et je suis arrivé au Canada le 12 mai suivant. Quand je débarquai il me restait 300 francs.

J'ai pris un *homestead* tout en bois, où, à force de travail et de patience, j'ai défriché et mis en culture 9 acres, soit 3½ hectares. J'ai bâti sur ma terre une maison de 14x16, avec cuisine de 14x12, une étable de 17x17, et j'ai deux bœufs et une vache.

Ma terre est fort bonne, et il y a moyen de faire jusqu'à 50 tonnes de foin, ce qui constitue une source de revenu assez considérable. La valeur totale de ce que je possède, je l'estime à 400 piastres.

Le pays est excellent, et je m'y plais tout à fait, on me donnerait 4,000 francs, et on me payerait le voyage que je ne voudrais pas m'en aller.

Ma conviction est que le Manitoba est bien favorable à la colonisation, et j'invite toutes les bonnes gens de mon pays à venir s'y établir.

Votre tout dévoué,

PROSPER BEDIER.

Lettre de M. Joseph Hutlet, de Halanzy, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA.

Monsieur,

Je suis parti de Halanzy, province de Luxembourg, Belgique, le 19 février, 1891, avec ma famille composée de ma femme et de 9 enfants, et nous sommes arrivés le 10 mars au Manitoba. J'ai pris un *homestead* (lot gratuit). Il me restait après notre voyage payé, la somme de 700 francs : pour le moment, nous avons 6 bêtes à cornes mais le tout n'est pas payé ; nous avons bâti une maison, une *grainerie*, 3 étables, et un poulailler. Cet hiver nous voiturons du bois à Holland pour acquitter les planches que nous avons eues pour bâtir.

Nous avons défriché et mis en culture 8 acres de terrain seulement, car il faut aussi travailler dans le moment des récoltes pour payer les bestiaux. Je dis avec franchise qu'il faut rudement travailler pour se mettre en train.

Cependant, si on était bien établi, on vivrait paisiblement ; j'évalue ma terre avec ses améliorations de 2,000 à 3,000 francs.

JOSEPH HUTLET.

Lettre de M. Pierre Martin Lecomte.

BRUXELLES, MANITOBA, le 5 décembre 1893.

Monsieur,

Je viens par ma lettre vous faire connaître comment je suis arrivé en Canada. Je suis arrivé le 3 avril 1888, avec mon fils et ma fille ; nous avions encore 10 francs ; j'ai donné 5 francs pour transporter mes effets de Cypress à Saint-Alphonse, et il me restait 5 francs pour acheter de quoi vivre en attendant de l'ouvrage. Nous avons travaillé pour ramasser de l'argent, pour payer notre terre. Puis, j'ai renvoyé 170 francs à ma femme ; nous avons bâti un petit *chantier* ; nous avons défriché un peu de notre terre pour planter des pommes de terre. En 1889 nous avons labouré 8 acres de terre et puis j'ai renvoyé 150 francs à ma femme. En 1890 nous avons défriché 35 acres de terre et puis j'ai renvoyé 1,075 francs à ma femme pour venir me rejoindre en Canada. En 1891, ma famille est arrivée le 17 février ; au mois de juin et juillet nous avons bûché du bois pour acheter 2 vaches de 30 piastres chaque. En 1892, nous avons acheté 2 bœufs pour 500 francs et nous avions 50 acres cultivées. En 1893, nous avions acheté 2 bœufs pour 65 piastres, nous avions bâti une maison, une *grainerie*, 3 écuries, un poulaillier, et maintenant je me trouve avec 4 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, 10 cochons, 90 poules, un wagon, un traîneau, une charrue, et nous avons récolté cette année, 100 minots de blé, 48 minots d'orge, 6 minots d'avoine, 250 minots de pommes de terre, 5 minots de pois, 4 minots d'oignons, 200 livres de tabac, 40 minots de choux, 20 minots de betteraves jaunes, 10 minots de betteraves rouges, et 12 minots de carottes.

Nous avons une maison de 16 pieds sur 18 et 14 de haut ; il y a 5 fenêtres ; elle coûte 300 piastres ; j'ai 3 étables, une de 24 pieds sur 16, une de 14 sur 16, et une de 18 sur 16 ; les trois étables me coûtent 300 piastres ; un poulaillier de 25 sur 12 me coûte 20 piastres, une étable de cochons de 24 sur 12 qui me coûte 20 piastres ; une *grainerie* de 16 sur 18 qui me coûte 125 piastres ; un puits de 25 pieds de profondeur qui me coûte 30 piastres.

J'ai défriché 40 acres, et j'en ai 10 en culture.

PIERRE MARTIN LECOMTE.

Lettre de M. Victor Van-Humbeek, de Nederockerzeel, Province de Brabant, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 25 novembre 1893.

Monsieur,

Nous sommes partis de la Belgique, province de Brabant, village Nederockerzeel, en 1892, le 7 juin, et sommes arrivés à Manitoba,

Canada, le 25 juin. Nous sommes arrivés deux, moi et ma femme ; moi, j'ai 37 ans, et ma femme 29 : depuis que nous sommes ici une petite fille nous est née ; elle a 7 mois, et est bien portante.

J'avais encore 400 piastres quand nous sommes venus ici ; trois semaines après, j'ai pris un *homestead* tout en bois. A présent j'ai 5 acres en culture, tout clôturées ; la terre est très fertile. Je n'ai pas d'argent, mais je pense bien, dans un an ou deux, que cela viendra sans malheur ; tout de même je suis content du pays.

J'ai une maison, une étable, une *grainerie*, une étable de cochons et un puits. Je reste sur le township 6, section 14, ¼ sud-est, rang 11.

Il y a encore beaucoup de familles en Belgique qui ont envie de venir ; j'ose les engager à s'établir à Bruxelles.

Aussi j'ai acheté 2 bœufs, 2 vaches, un wagon, une charrue, une sleigh, et une herse.

Je suis votre dévoué,

VICTOR VAN HUMBEEK.

Lettre de M. Arnold Foidard, de Thier-à-Liège, Belgique.

BRUXELLES, MANITOBA, le 25 novembre 1893.

Monsieur,

Arnold Foidard, son épouse, Catherine Barbier, et leurs enfants, Julien, Laurent, et Julienne, demeurant rue Grand Vinave, N° 47, de Thier-à-Liège, Belgique, partis le 4 septembre 1888, pour le Manitoba, Canada. Nous avons pris le navire "Ahton" le 5 septembre, à Anvers, à 6 heures du soir. Arrivés le 25 septembre, à 8 heures du soir, à Cypress River ; rendus à Saint-Alphonse le lendemain. J'ai pris une terre, section 22, ¼ S.-E., township 6, rang 11, dont j'ai eu l'entrée le 15 octobre 1888, terre toute en bois.

En 1889, j'ai mis 5 acres de terre en culture, dont cinquante minots de blé, 45 d'avoine et 30 d'orge, et à peu près 100 minots de pommes de terre, ensuite un assez grand légumier.

En 1890, j'avais 10 acres de terre en culture dont la récolte a été à peu près la même chose que l'année précédente, par acre bien entendu.

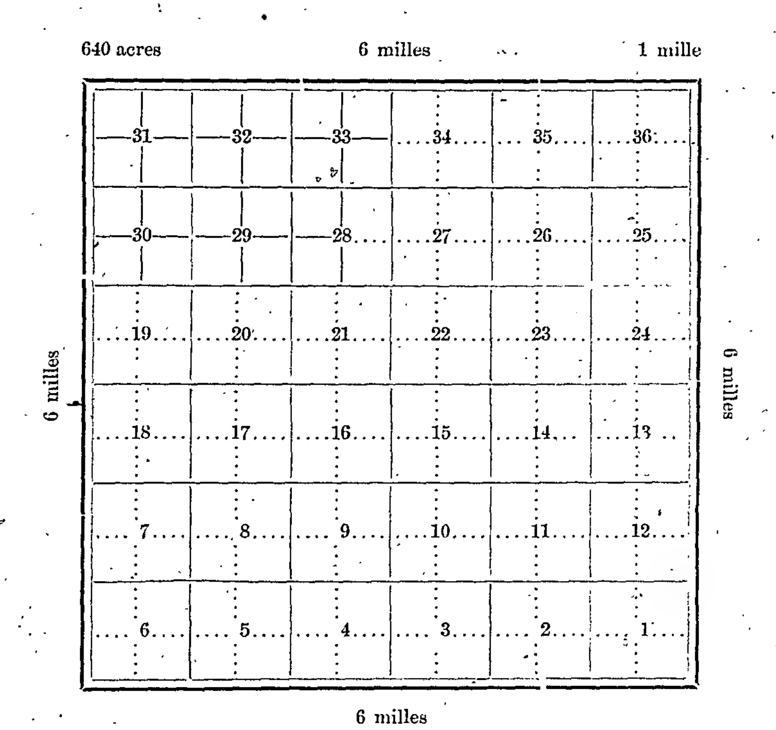
En 1891, j'avais 15 acres de terre en culture ; pour les récoltes, comme les années précédentes ; ensuite j'ai demandé mon titre, que j'ai reçu le 4 juillet 1892, puis j'ai fait assurer toute ma ferme.

Estimation, 28 avril 1892 : Maison de 24 pieds sur 20, valeur, $500 ; étable de 20 x 15, $25 ; étable de 15 x 15, $15 ; étable de 10 x 6, $10 ; étable de 10 x 6, $10 ; puits de 20 pieds de profondeur, $25 ; 4 bœufs, 1 taureau et 2 vaches, 5 cochons, à peu près 100 poules ; valeur de la terre avec toutes les bâtisses, $800.

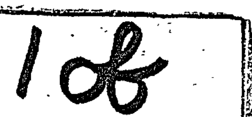
Recevez mes sincères salutations,

ARNOLD FOIDARD

La figure ci-dessous donne une idée exacte d'un township et de ses divisions :



Exception faite des numéros 8 et 26, les sections portant les numéros pairs, c'est-à-dire, 2, 4, 6, 8, 10, etc., appartiennent au gouvernement, qui les donne gratuitement aux colons. Les sections impaires 1, 3, 5, 7, 9 sont la propriété de la Compagnie du Pacifique, à l'exception des sections 11 et 29 qui sont vendues pour le soutien des écoles.



THE PINK TINT INDICATES BRITISH TERRITORY.

CHART SHEWING CANADA IN GEOGRAPHICAL RELATION WITH EUROPE AND THE UNITED STATES.

West Longitude 0° East Longitude

140 130 120 110 100 90 80 70 60 50 40 30 20 10° 0° 10° 20

North Latitude 60 50 40

International Boundary

NORTH-WEST TERRITORIES

CANADA

ALASKA

British Columbia

Athabasca

Saskatchewan

Assiniboia

Manitoba

HUDSON BAY

LABRADOR

Quebec

Ontario

Hudson Strait

Ft. Chimo

Ft. Churchill

Ft. Simpson

Churchill River

East Main River

Rupert River

Albany River

Hamilton Inlet

Strait of Belle Isle

SHORTEST ROUTE BETWEEN LIVERPOOL AND QUEBEC

NEWFOUNDLAND

St. Johns

St. Pierre (To France)

Miquelon

Nova Scotia

HALIFAX

New Brunswick

QUEBEC

Montreal

OTTAWA

TORONTO

Sarnia

Sault Ste. Marie

Port Arthur

WINNIPEG

REGINA

VICTORIA

Vancouver

49th Parallel and International Boundary

UNITED STATES

Chicago

New York

PACIFIC OCEAN

ATLANTIC OCEAN

Greenland (To Denmark)

Iceland (To Denmark)

Reykjavik

Faroe Is. (To Denmark)

Shetland Is.

Orkney Is.

Hebrides Is.

Meridian of Greenwich

IRELAND

Dublin

Londonderry

Glasgow

Edinburgh

ENGLAND

Liverpool

Hull

LONDON

Greenwich

NORTH SEA

NORWAY

SWEDEN

Christiania

Stockholm

Trondhjem

DENMARK

Copenhagen

Hamburg

Bremen

Amsterdam

HOLLAND

BELGIUM

Brussels

GERMANY

BERLIN

PARIS

FRANCE

SWITZERLAND

VIENNA

AUSTRIA

Venice

ITALY

ROME

SPAIN

MADRID

PORTUGAL

MEDITERRANEAN SEA

EUROPE

56 52 48

North Latitude

ALASKA

Dixon Entrance

QUEEN CHARLOTTE ISLANDS

Queen Charlotte Sound

VANCOUVER ISLAND

VICTORIA

PACIFIC OCEAN

BRITISH COLUMBIA

Hazelton

Ft. St. James

Quesnelle

Barkerville

Alexandria

Clinton

Lillooet

Kamloops

Princeton

Yale

Hope

Vancouver

New Westminster

Golden

Donald

Revelstoke

Robson

ATHABASCA

NORTH-WEST TERRITORIES

ALBERTA

Edmonton

Calgary

Fort Macleod

Lethbridge

Medicine Hat

SASKATCHEWAN

Prince Albert

Battleford

Carlton

Saskatoon

Humboldt

Saskatchewan River

Churchill River

ASSINIBOIA

REGINA

Moose Jaw

Fort Walsh

Wood Mountain

Sweet Grass Hills

Fort Assiniboine

CANADIAN PACIFIC RAILWAY

International Boundary

MANITOBA

WINNIPEG

Brandon

Lake of the Woods

Rainy River

Rainy Lake

KEEWATIN

LAKE WINNIPEG

Norway House

Unorganized Territory

Height of Land

ONTARIO

Duluth

MINNESOTA

NORTH DAKOTA

Fargo

Valley City

Glyndon

Devils Lake

Pembina

St. Vincent

Buford

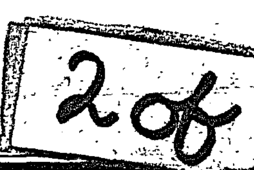
Missouri River

MONTANA

IDAHO

WASHINGTON

UNITED STATES



OUTLINE MAP OF PART OF CANADA

SPECIALLY PREPARED FOR

IMMIGRATION PURPOSES

BY AUTHORITY OF

The Hon. T. MAYNE DALY, Minister of the Interior.

SCALE OF STATUTE MILES.

0 25 50 100 150 200 250 300

NORTHERLY BOUNDARY OF THE PROVINCE OF QUEBEC IS UNDEFINED.

TED STATES.

20 10° West Longitude 0° East Longitude 10° 20

Iceland (To Denmark)

Faroe Is. (To Denmark)

Shetland Is.

Orkney Is.

Hebrides Is.

Meridian of Greenwich

NORTH SEA

NORWAY

SWEDEN

Trondhjem

Christiania

Stockholm

Edinburgh

Glasgow

Londonderry

IRELAND

Dublin

Liverpool

Hull

ENGLAND

LONDON

Greenwich

DENMARK

Copenhagen

Hamburg

Bremen

Amsterdam

HOLLAND

BERLIN

Brussels

BELGIUM

GERMANY

PARIS

FRANCE

SWITZERLAND

AUSTRIA

VIENNA

Venice

ITALY

ROME

SPAIN

MADRID

PORTUGAL

MEDITERRANEAN SEA

EUROPE

North Latitude

60 50 40

TIC

AN

OL AND QUEBEC

NEWFOUNDLAND

ANTICOSTI ISLAND

GULF OF ST. LAWRENCE

Magdalen Islands

CAPE BRETON ISLAND

Sydney

Louisburg

PRINCE EDW^D. I^D.

NOVA SCOTIA

HALIFAX

Yarmouth

Sable I.

NEW BRUNSWICK

FREDERICTON

ST. JOHN

Bay of Fundy

QUEBEC

Lake Mistassini

Rupert River

Nottaway River

Harricanaw River

Moose Factory

Albany

JAMES BAY

Unorganized Territory

Albany River

Height of Land

KEEWATIN

MANITOBA

WINNIPEG

Lake of the Woods

Rainy River

Rainy Lake

Port Arthur

Lake Nipigon

ONTARIO

CANADIAN PACIFIC RAILWAY

Sault Ste. Marie

LAKE SUPERIOR

LAKE HURON

Georgian Bay

LAKE MICHIGAN

LAKE ONTARIO

LAKE ERIE

TORONTO

Kingston

OTTAWA

MONTREAL

QUEBEC

Three Rivers

Cornwall

Portland

Boston

NEW HAMPSHIRE

New York

Philadelphia

Baltimore

WASHINGTON

Pittsburgh

Buffalo

Detroit

Utica

Albany

PENNSYLVANIA

OHIO

MICHIGAN

MINNESOTA

Duluth

St. Paul

Minneapolis

DAKOTA

Fargo

Bismarck

UNITED STATES

ATLANTIC OCEAN

North Latitude

DEPARTMENT OF THE INTERIOR.

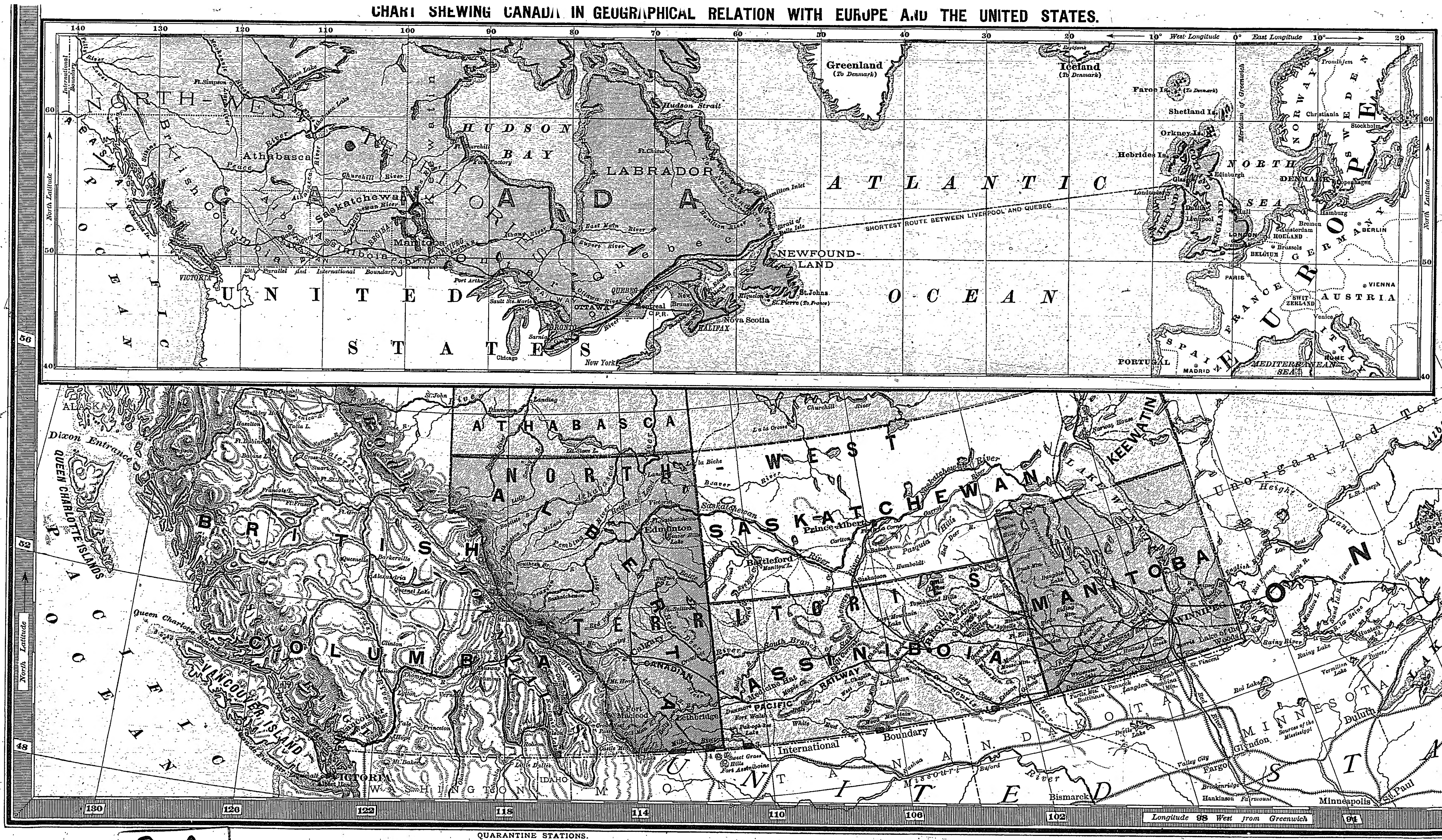
OTTAWA.

March, 1893.

J. Johnston

GEOGRAPHER.

CHART SHEWING CANADA IN GEOGRAPHICAL RELATION WITH EUROPE AND THE UNITED STATES.



QUARANTINE STATIONS.

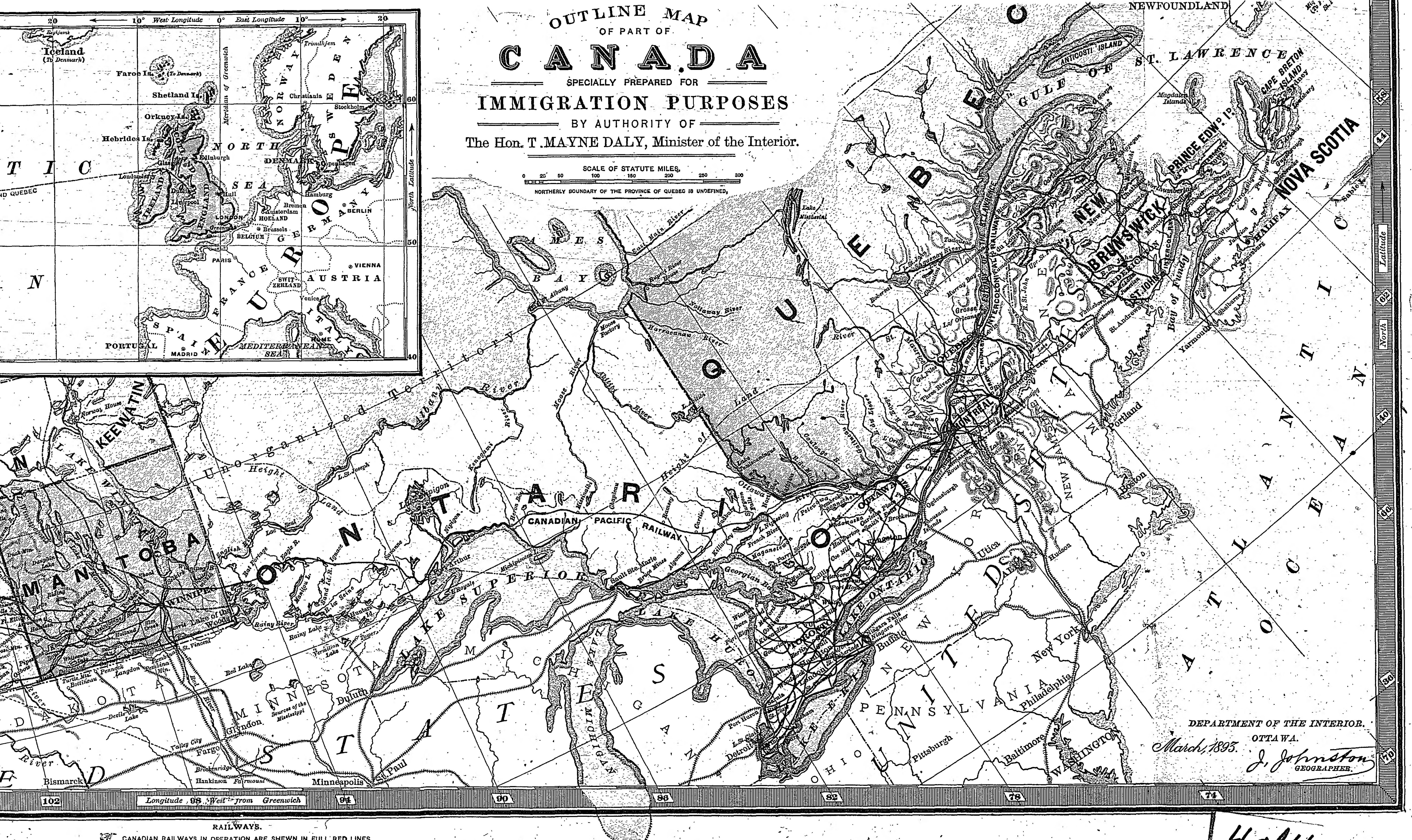
IMMIGRANT QUARANTINE STATIONS are established at Halifax, N. S., St. John, N. B., Charlottetown, P. E. I., Grosse Isle (near Quebec), and Albert Head (near Victoria), B. C.

CATTLE QUARANTINE STATIONS are at Halifax, St. John, Charlottetown, Levis (Quebec), Point Edward (Sarnia), Emerson, Gretna and the locations marked 1, 2, 3, 4, 5 and 6 (in red) on the International Boundary (49th parallel).

308

RAILWAYS.

☞ CANADIAN RAILWAYS IN OPERATION ARE SHEWN IN FULL RED LINES.
DITTO PROJECTED, ARE SHEWN IN DOTTED RED LINES.
RAILWAY CONNECTIONS IN UNITED STATES IN BLACK LINES.



RAILWAYS.

CANADIAN RAILWAYS IN OPERATION ARE SHEWN IN FULL RED LINES.
DITTO PROJECTED, ARE SHEWN IN DOTTED RED LINES.
RAILWAY CONNECTIONS IN UNITED STATES IN BLACK LINES.

4084

LE NORD-OUEST CANADIEN.

—oo—

RÈGLEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS GRATUITS.

Toutes les sections impaires des terres de la Puissance du Canada, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, exception faite des numéros 8 et 26, formant partie de la catégorie des terres ouvertes aux établissements en vertu des dispositions de la loi, sont destinées aux établissements gratuits en faveur de toute personne, chef d'une famille, ou de tout individu du sexe masculin qui a atteint l'âge de dix-huit ans ; chaque établissement ne devant pas excéder un quart de section.

L'INSCRIPTION.

La demande de l'inscription peut être faite personnellement au bureau local des terres où est situé l'établissement que l'on veut prendre, ou bien, si on le préfère, on peut, en s'adressant au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des Terres Fédérales, à Winnipeg, obtenir l'autorisation de faire faire son inscription par l'entremise d'une autre personne résidant dans le voisinage du bureau des terres. Chaque inscription d'établissement gratuit ordinaire sera soumise à un honoraire de dix piastres ; mais un honoraire additionnel de dix piastres sera payable lorsque l'établissement pour lequel une demande d'inscription est faite a été auparavant occupé. Cette somme additionnelle est exigée pour couvrir les frais d'inscription et de cancellation.

OBLIGATIONS A REMPLIR.

Sous la présente loi les obligations à l'égard des établissements gratuits doivent être remplies de la manière suivante, c'est-à-dire, que le colon devra cultiver son établissement et y résider pendant trois ans, période durant laquelle il ne pourra être absent plus de six mois dans aucune des trois années sans forfaire à son inscription.

DEMANDE DE LETTRES-PATENTES.

Cette demande peut être faite en s'adressant à l'agent local ou aux inspecteurs d'établissements gratuits (homestead). Le colon doit donner avis par écrit six mois d'avance au Commissaire des Terres Fédérales, à Winnipeg, de son intention de demander ses lettres-patentes. Lorsque, pour la commodité du colon, la demande de lettres-patentes est faite à un inspecteur d'établissements gratuits (homestead), un honoraire de cinq piastres est exigible.

INFORMATIONS.

Les colons nouvellement arrivés au pays pourront, en s'adressant aux agents locaux, obtenir toute information nécessaire au sujet des terres sur lesquelles ils désirent se fixer. Pour toute autre information touchant les règlements sur les terres, le bois de service, et les minéraux, ainsi que copies de ces règlements et de ceux touchant les Terres Fédérales dans la Colombie-Britannique, il faudra soit s'adresser au Secrétaire du Département de l'Intérieur (Division de l'Immigration), à Ottawa, au Commissaire des Terres Fédérales, à Winnipeg, ou aux agents locaux des terres au Manitoba et au Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.

